

# MEMO BANK

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital social de 10 001 087,65 euros ramené à 11 636 117,09 euros  
Siège social : **8, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS**  
829 226 760 R.C.S. PARIS  
Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020  
Comptes annuels approuvés par l'AGOE du 31 mai 2021  
(en euros)

Ref notes	COMPTE DE RESULTAT 2020	31/12/2020
3.1	Intérêts et produits assimilés.....	211
3.2	Intérêts et charges assimilées.....	- 9 512
3.3	Commissions (produits).....	2 843
	PRODUIT NET BANCAIRE.....	- 6 458
3.4	Charges générales d'exploitation.....	- 4 130 629
	RESULTAT BRUT D'EXPLOIT., RESULTAT D'EXPLOIT. ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	- 4 137 086
3.5	Impôt sur les bénéfices.....	227 359
	RESULTAT NET.....	- 3 909 727

**PREAMBULE.** L'enregistrement de MEMO BANK en tant qu'établissement de crédit le 23/07/2020 a entraîné l'assujettissement de la société au règlement n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Cela implique donc un changement de référentiel comptable imposé par les circonstances liés à l'agrément en tant qu'établissement de crédit. L'intangibilité du bilan d'ouverture conduit à l'absence de modification apportée aux comptes 2019. Les comptes 2019 seront donc présentés dans le référentiel PCG et les comptes 2020 dans le référentiel PCEC. Les comptes annuels 2020 de MEMO BANK sont établis et présentés dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC). MEMO BANK SA applique également le règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, qui modifie la présentation des emprunts de titres et de l'épargne réglementée.

**PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.** Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes : Total bilan, 2020 : 40 898 520, 2019 : 1 632 156, Evolution % : 2 505 %, Résultat net comptable (perte), 2020 : - 3 909 727, 2019 : - 4 230 016, Evolution % : - 8,19 %.

Ref notes	BILAN ACTIF 2020	31/12/2020
1.1	Crédit à la clientèle :	
	- Créances sur les états de crédit et assimilés.....	25 770 449
1.2	- Opérations avec la clientèle.....	76 951
	Portefeuille des titres :	
1.3	- Actions et autres titres à revenu variable.....	11 501 477
	Immobilisations :	
1.4	- Immobilisations incorporelles.....	2 231 901
1.5	- Immobilisations corporelles.....	55 649
	Capital souscrit non versé.....	27
1.6	Autres actifs.....	967 831
1.7	Comptes de régularisation.....	294 234
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>40 898 520</b>

	BILAN ACTIF 2019	Brut	Amort. Dépréc.	Net 31/12/2019
	Immob. inc. : concess., brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires.....	50 000	- 12 739	37 261
	Immob. corp. : aut. immob. corporelles.....	75 712	- 50 345	25 367
	Immob. fin. : aut. immob. financières.....	296 890	-	296 890
	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>422 602</b>	<b>- 63 084</b>	<b>359 518</b>
	Créances (1) :			
	- Etat, impôts sur les bénéfices.....	38 417	-	38 417
	- Autres créances.....	660 082	-	660 082
	Divers :			
	- Disponibilités.....	427 986	-	427 986
	- Charges constatées d'avance (1).....	146 153	-	146 153
	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 272 638</b>	<b>-</b>	<b>1 272 638</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 695 240</b>	<b>- 63 084</b>	<b>1 632 156</b>
	(1) Dont à plus d'un an (brut).....	-	-	340 921

Ref notes	BILAN PASSIF 2020	31/12/2020
2.1	Dépôt à la clientèle :	
	- Opérations avec la clientèle.....	22 387 781
2.2	- Autres passifs.....	1 183 912
2.3	- Comptes de régularisation.....	46 094
2.4	- Provisions pour risques et charges.....	151 304
	Capitaux propres hors FRBG :	
2.5	- Capital souscrit.....	10 000 000
	- Primes d'émission.....	10 751 352
2.6	- Provisions réglementées et subventions d'invest.....	287 805
	- Résultat de l'exercice.....	- 3 909 727
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40 898 520</b>

	BILAN PASSIF 2019	31/12/2019
	Capitaux propres :	
	- Capital.....	27 634
	- Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 533 594
	- Report à nouveau.....	- 2 117 725
	- Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte).....	- 4 230 016
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>213 487</b>
	Autres fonds propres : Avances conditionnées.....	151 122
	<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>151 122</b>
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	583 458
	Dettes fiscales et sociales.....	680 389
	Autres dettes.....	3 700
	<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>1 267 547</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 632 156</b>
	(1) Dont à moins d'un an (a).....	1 267 547

	HORS-BILAN 2020	2020
	Engagements donnés : engagement de financement.....	34 000

	COMPTE DE RESULTAT 2019	31/12/2019
	Produits : Autres produits.....	3
	Autres achats et charges externes.....	1 199 334
	<b>MARGES SUR MARCHANDISES ET MATIERES PREMIERES.....</b>	<b>- 1 199 332</b>
	Charges :	
	- Impôts, taxes et versements assimilés.....	62 613
	- Salaires et traitements.....	2 387 555
	- Charges sociales.....	860 009
	- Amortissements et provisions.....	32 684
	- Autres charges.....	37 031
	<b>TOTAL</b>	<b>3 379 892</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT COURANT.....</b>	<b>- 4 579 224</b>
	Produits exceptionnels.....	1
	Charges exceptionnelles.....	6 200
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL.....</b>	<b>- 6 199</b>
	Impôts sur les bénéfices.....	- 355 407
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE.....</b>	<b>- 4 230 016</b>

## ANNEXES (en euros).

**REGLES ET METHODES COMPTABLES.** Annexe au bilan avec répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 40 898 520 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de liste, dégageant une perte de 3 909 727. L'exercice clos couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. La note et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire le 29/03/2021. **Règles générales.** Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26/11/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. Comme mentionné en préambule, les comptes de l'exercice 2020 ont été présentés selon le référentiel PCEC alors que les comptes de l'exercice 2019 ont été établis selon le référentiel PCG. Il est à noter par ailleurs que MEMO BANK a décidé d'activer les dépenses de développement engagées à compter de l'exercice 2020 et concernant le déploiement de son Core Banking System. Jusqu'au 31/12/2019, et dans l'attente de l'obtention de son agrément bancaire, les dépenses liées au Core Banking System ont été enregistrées en charge par MEMO BANK SA. Ce changement est considéré comme un changement de méthode comptable en vue d'adopter une méthode dite de référence. Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. **Evénements significatifs de l'exercice.** En 2020, la société a connu plusieurs événements significatifs : le 05/05/2020, la société a été transformée en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ; compte tenu de notre antériorité, la crise sanitaire liée au Covid a eu peu d'impact sur notre exercice ; instruction du dossier et obtention de la demande d'agrément de la licence bancaire auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la Banque Centrale Européenne. La licence bancaire a été obtenue le 23/07/2020, ce qui a impliqué un changement de plan comptable PCG vers PCEC ; pour préparer son lancement, MEMO BANK réalise une deuxième levée de fonds d'un montant de 12,9 millions auprès de BLACKFIN CAPITAL PARTNERS, de BPIFRANCE, DAPHNI et de ses anciens actionnaires ; la société a changé de dénomination sociale en mai 2020, et est passée de TRUST BK à MEMO BANK ; lancement des opérations : En septembre 2020, MEMO BANK dévoile son offre et accueille ses premiers clients en se concentrant sur l'Ile-de-France. C'est la première fois qu'une banque indépendante de tout établissement bancaire est lancée en Europe ; déploiement du Core Banking System ; lancement de nos offres commerciales : Rémunération des comptes courants, le découvert, les garanties ; mise en place d'Invoke pour la soumission du reporting réglementaire ; développement de l'équipe qui est constituée au 31/12/2020 de 46 employés et 1 poste d'apprentissage. **Evénements postérieurs au 31/12/2020.** Aucun événement significatif susceptible d'impacter la comptabilité. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. **Amortissements.** Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue : concessions, logiciels et brevets : 10 ans ; matériel de bureau : 3 à 5 ans ; les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont amortis sur 3 à 5 ans. Les amortissements pour dépréciation pour le matériel informatique sont calculés suivant le mode dégressif fiscal en fonction du taux

d'amortissement et de la durée de vie prévue : matériel informatique : 3 ans, taux 41,67 %. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, la non-existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. **Dettes et créances.** Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Elles sont présentées au bilan selon la nature de l'instrument et de la contrepartie dans les rubriques dettes envers les établissements de crédit et assimilés, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre ou dettes subordonnées. Hormis les opérations avec la clientèle qui correspondent aux dépôts des clients, MEMO BANK n'a pas d'autres types de dettes. Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, le cas échéant. Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné. Les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées. Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les pertes de crédit sont comptabilisées en résultat dans la rubrique coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan. MEMO BANK a 2 types de créances : ses dépôts envers ses établissements de crédit ; les prêts à la clientèle. MEMO BANK n'a pas eu en 2020 de pertes liées à des crédits. **Portefeuille titres.** MEMO BANK possède un seul type de titres en 2020 qui sont des parts d'un OPC majoritairement obligatoire. Elles ont été souscrites dans un but transactionnel et sont considérées à l'actif dans l'agrégat actions et autres titres à revenus variable. Le titre ayant été acheté le 31/12/2020, la valeur comptable correspond à la valeur de marché du titre. Il n'y a donc pas eu de variation de valeur constatée en 2020 sur le titre, donc pas d'impact sur le compte de résultat. Ce titre est classé en titre de transaction, l'objectif pour MEMO BANK n'étant pas de le conserver. **Produits et charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. **Provisions pour risques et charges.** Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique ou de relever des opérations bancaires ou connexes, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers. **Commissions.** Les rubriques de produits et charges de commissions regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les opérations avec la clientèle regroupent les commissions perçues auprès des clients dans le cadre des activités de la banque notamment les abonnements. **Méthode de calcul du résultat par action et dilué par action.** Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires après neutralisation des intérêts sur les emprunts remboursables ou convertibles en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options et actions gratuites attribuées, des bons de souscription d'actions en circulation et de la conversion des obligations convertibles en actions. Pour le calcul du bénéfice dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le bénéfice par action. **Données 2019 retraitées selon le référentiel PCEC :**

Bilan actif	2020	2019 (données retraitées selon le format PCEC)	Evolution
Créances sur les établissements de crédit ..	25 770 449	427 986	5 921 %
Opérations avec la clientèle .....	76 951	-	100 %
Actions et autres titres à revenu variable ....	11 501 477	-	-
Immobilisations incorporelles .....	2 231 901	37 261	5 889 %
Immobilisations corporelles .....	55 649	25 367	119 %
Capital souscrit non versé.....	27	-	-
Autres actifs .....	967 831	995 388	- 2,76 %
Comptes de régularisation .....	294 234	146 153	101 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>40 898 520</b>	<b>1 632 156</b>	<b>2 505 %</b>

Hors-bilan	2020	2019
Engagement donnés : engagement de financement .....	34 000	-

MEMO BANK n'avait pas de hors-bilan en 2019, puisque la société n'avait pas d'activité bancaire.

Bilan passif	2020	2019	Evolution
Opérations avec la clientèle .....	22 387 781	-	100 %
Autres passifs .....	872 866	1 267 547	- 31 %
Comptes de régularisation .....	357 141	-	100 %
Provisions pour risques et charges .....	151 304	-	0 %
Capitaux propres hors FRBG :			
- Capital souscrit .....	10 000 000	27 634	36 087 %
- Primes d'émission .....	10 751 352	6 533 594	65 %
- Prov. réglementées et subv. d'invest. ....	287 805	151 122	- 90 %
- Report à nouveau .....	- 2 117 725	-	-
- Résultat de l'exercice .....	- 3 909 727	- 4 230 016	- 8 %
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>40 898 520</b>	<b>1 632 156</b>	<b>2 395 %</b>

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....	211,44	-
Intérêts et charges assimilées.....	(9 512)	-
Commissions (produits) .....	2 843	-
Autres produits d'exploitation bancaire .....	-	4
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....	<b>(6 458)</b>	<b>4</b>
Charges générales d'exploitation.....	(4 130 629)	(4 552 744)
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.....	-	(32 684)
<b>RESUL. BRUT D'EXPL., RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COURANT AVANT IMPOT</b> .....	<b>(4 137 086)</b>	<b>-</b>
Impôt sur les bénéfices .....	227 359	355 408
<b>RESULTAT NET</b> .....	<b>(3 909 727)</b>	<b>(4 230 016)</b>

#### NOTES SUR L'ACTIF. Créances sur les établissements de crédit et assimilés.

**Note 1.1.** Compte courant BNP, 2020 : 13 888 490, 2019 : 427 986, Variation % : 3 245 %, Compte courant Arkéa, 2020 : 11 850 558, Caisse Spensdesk, 2020 : 31 401, Total Nostrò, 2020 : 25 770 449, 2019 : 427 986, Variation % : 6 021 %. Cette importante augmentation des avoirs est liée essentiellement à la levée de fonds qui a eu lieu en 2020 et aux opérations à la clientèle qui ont commencé fin 2020 (dépôts comptes courants, comptes à termes). A noter que MEMO BANK est en train d'ouvrir un compte BANQUE DE FRANCE. Nos créances sont des dépôts à vue. **Opérations avec la clientèle. Note 1.2.** 2020. Crédits de trésorerie : 14 969, Crédits à l'équipement : 13 642, Total crédits à la clientèle : 28 612, Comptes ordinaires et Total comptes de la clientèle : 48 339, Total : 76 951. Plus de la moitié (62 %) des opérations avec la clientèle à l'actif correspond aux comptes ordinaires débiteurs (découverts). L'ensemble des clients de MEMO BANK sont des PME situées en France. En 2019, nous n'avons pas encore procédé à des opérations avec la clientèle. Du fait de la taille non significative du portefeuille de crédit, MEMO BANK n'a pas considéré l'éligibilité de ces créances au refinancement de la BANQUE CENTRALE. Nous avons 2 types de crédits : les comptes ordinaires débiteurs ont une maturité de moins de 3 mois à hauteur de 48 339 euros et les crédits de trésorerie à hauteur de 28 612 euros et dont la durée est comprise entre 1 à 5 ans. **Actions et autres titres à revenus variables. Note 1.3. Portefeuille des titres.** Actions et autres titres à revenus variable, 2020 : 11 501 477. Dans l'attente de l'ouverture du compte courant en BANQUE DE FRANCE et dans un souci de respect de la réglementation concernant les limites des grands risques, la société a fait le choix d'investir dans une OPC BNP PARIBAS BOND 6, part C à hauteur de 11,5 millions. Le titre ayant été acheté fin décembre 2020, la valeur comptable correspond à la valeur de marché du titre. Il n'y a donc pas eu de variation de valeur constatée en 2020 sur le titre, donc pas d'impact sur le compte de résultat. **Analyse des immobilisations. Note 1.4/Note 1.5.**

Valeurs brutes	Au début de l'exer.	Aug.	En fin d'exercice
Frais d'étés et de développement.....	-	2 194 640	2 194 640
Concessions, brevets et droits assimilés.....	50 000	-	50 000
<b>IMMOB. INCORPORELLES (Note 1.11) .....</b>	<b>50 000</b>	<b>2 194 640</b>	<b>2 244 640</b>
Mat. de bureau et informatique, mobilier.....	75 712	30 282	105 994
<b>IMMOB. CORPORELLES (Note 1.12).....</b>	<b>75 712</b>	<b>30 282</b>	<b>105 994</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>125 712</b>	<b>2 224 922</b>	<b>2 350 634</b>

**Immobilisations incorporelles.** 95 % de l'actif immobilisé brut sont les immobilisations incorporelles. MEMO BANK a engagé depuis son lancement un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son core banking system. Jusqu'au 31/12/2019, et dans l'attente de l'obtention de son agrément bancaire, ces dépenses ont été enregistrées en charges tel que le permettent les normes comptables françaises pour les développements informatiques réalisés pour les besoins d'un projet de développement plus global, et qui ne peuvent être identifiés en tant que logiciels au sens du Code de la propriété intellectuelle. La société a considéré que les dépenses de développement engagées à compter de l'exercice 2020, année de l'obtention de l'agrément en tant qu'établissement de crédit, pouvaient être activées, au regard notamment des critères d'activation cumulés définis selon les normes comptables françaises : la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ; l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ; la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ; la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ; la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective dans la mesure où les critères d'activation n'étaient pas remplis jusqu'au 31/12/2019. Au compte de résultat, les dépenses de développement activées ont été enregistrées en diminution des charges correspondantes. **Immobilisations corporelles.** Leur augmentation est due essentiellement à l'achat de matériel (ordinateurs) nécessaire pour les nouveaux salariés. **Amortissements des immobilisations.** Au début et à la fin de l'exercice. Autres postes d'immobilisations incorporelles et Total immobilisations incorporelles : 12 739, Matériel de bureau et informatique, mobilier et Total immobilisations corporelles : 50 345, Total actifs immobilisés : 63 084. La validation de la mise en service de la production immobilisée de l'entreprise ayant eu lieu en 2021, les immobilisations incorporelles relatives à l'activation des frais de développement commenceront à être amorties en 2021. **Autres actifs. Note 1.6.** Crédit d'impôt recherche, 2020 et 2019 : 28 218, Crédit d'impôt famille, 2020 : 4 666, 2019 : 10 199, Notes de frais, 2020 : 1 003, Carte affaire, 2020 : 35, Organisme sociaux - P.A.R, 2020 : 3 906, 2019 : 660 317, Remboursement de subvention, 2020 : 340 921, 2019 : 659 847, Dépôts et cautionnements, 2020 : 588 890, 2019 : 296 890, Rémunération due au personnel, 2020 : 193, Total, 2020 : 967 831, 2019 : 1 655 471. **Comptes de régularisation. Charges constatées d'avance (Actif). Note 1.7.** Charges constatées d'avance, Charges d'exploitation : 66 875, Produits à recevoir, Charges d'exploitation : 227 359, Total, Charges d'exploitation : 294 234.

**NOTES SUR LE PASSIF. Opérations avec la clientèle. Note 2.1.** Dépôts de la clientèle, Comptes ordinaires, 2020 : 5 483 952, Comptes créditeurs à terme, 2020 : 16 802 971, Total comptes de la clientèle, 2020 : 22 286 923, Valeurs non imputées et Total valeurs non imputées et autres sommes dues, 2020 : 100 858, Total Opérations avec la clientèle, 2020 : 22 387 781. 75 % des dépôts de la clientèle sont sur des dépôts à terme, sur une durée allant de 6 mois à 18 mois. Les comptes ordinaires sont des dépôts à vue. Les 16 802 971 euros sont répartis de la manière suivante : 4 862 603,05 euros ont une maturité de 3 à 6 mois ; 10 429 717,58 euros ont une maturité de 6 mois à 1 an ; 1 528 800 euros ont une maturité de 1 à 5 ans. **Autres passifs. Note 2.2.** Carte affaire, 2020 : 574, Note de frais, 2019 : 3 700,

Sécurité sociale, 2020 : 102 212, 2019 : 71 812, Caisse de retraite Arrco, 2020 : 196 863, 2019 : 95 665, Organismes de prévoyance, 2020 : 10 473, 2019 : 6 103, Mutuelle Alan, 2020 : 6 303, 2019 : 2 914, Organismes sociaux - charges à payer, 2019 : 107 971, Personnel - autres charges à payer, 2019 : 257 074, Prélèvement à la source, 2020 : 32 882, 2019 : 24 018, Taxe sur les salaires, 2020 : 39 171, Taxe d'apprentissage, 2020 : 6 861, Autres taxes, 2020 : 5 550, Fournisseurs, 2020 : 216 298, 2019 : 277 349, Provisions pour congés à payer, 2020 : 188 996, 2019 : 82 023, Provisions CP charges sociales, 2020 : 65 119, 2019 : 32 809, Provisions CP charges fiscales, 2020 : 1 564, Fournisseurs - factures non parvenues, 2020 : 311 046, 2019 : 306 108, Total, 2020 : 1 183 912, 2019 : 1 267 546. **Autres comptes de régularisation. Note 2.3.** Opération client en attente et Total, 2020 : 46 094. **Provisions pour risques et charges. Provisions. Note 2.4.** Autres provisions et Total, 2020 : 151 304. En 2020 la provision est pour risque social. **Capitaux propres. Note 2.5. Variation des fonds propres.** Capital, 2019 : 27 634, 2020 : 10 000 000, Primes d'émissions, 2019 : 6 533 594, 2020 : 10 751 352, Report à nouveau, 2019 : - 2 117 725, Résultat de l'exercice, 2019 : - 4 230 016, 2020 : - 3 909 727, Subvention d'investissement, 2019 : 151 122, 2020 : 287 805, Total, 2019 : 364 609, 2020 : 17 129 430. **Composition du capital social.** Le capital social au 31/12/2020 est d'un montant de 10 000 000 euros décomposé en titres ayant une valeur nominale de 2,17 euros. Plusieurs levées de fonds ont eu lieu pendant l'exercice, résumées dans ce tableau :

Nature des indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
a) Capital social .....	27 634	27 634	10 000 000
b) Nombre d'actions composant le cap. social :			
- Au début de l'exercice .....	20 000	2 763 418	2 763 418
- Emis lors de l'exercice .....	2 743 418	0	1 833 738
- A la clôture de l'exercice .....	2 763 418	2 763 418	4 597 156
c) Nombre d'oblig. convertibles en actions.....	0	0	0

**Subventions d'investissement. Note 2.12.** Provision réglementée et subventions d'investissement, 2020 : 287 805, 2019 : 151 122, Total, 2020 : 287 805. Cette provision est liée à la subvention de trésorerie de BPI.

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Produits et charges. Fin 2020 MEMO BANK** comptait 28 clients. **Intérêts. Note 3.1.** Intérêts perçus : crédits clients et Total produit intérêts, 2020 : 211, **Note 3.2.** Intérêts versés pour les comptes courants, 2020 : 151, Intérêts versés pour les comptes à terme, 2020 : 9 361, Total charge intérêts : 9 512. **Commissions. Note 3.3.** Commissions perçues liées aux abonnements et Total produit commissions, 2020 : 2 843. MEMO BANK n'a pas de charges concernant les commissions. **Charges. Note 3.4.** Les charges générales d'exploitation sont réparties de la manière suivante : Charges du personnel - salaires et avantages divers : 2 584 622, Charges organismes sociaux (Retraite, prévoyance...) : 324 094, Charges fiscales et taxes liées au personnel (Urssaf, taxes sur salaire...) : 794 025, Autres impôts et taxes (Taxe foncière, sur les bureaux) : 12 004, Charges services extérieurs : 2 203 541, Provisions RH et CP : 406 983, Transfert charges d'exploitation non bancaire (gain sur actif immobilisé) : - 2 194 640, Total : 4 130 629.

**AUTRES INFORMATIONS. Effectifs.** L'effectif du personnel au 31/12/2020 est de 47 personnes. **Personnel salarié.** Cadres : 46, Apprentissage : 1, Total : 47. L'effectif moyen du personnel sur la catégorie cadres au 31/12/2020 se décompose ainsi : Effectif moyen premier trimestre, Cadres : 30,33, Apprentissage : 1, Effectif moyen second trimestre, Cadres : 37, Apprentissage : 1, Effectif moyen troisième trimestre, Cadres : 42,33, Apprentissage : 1, Effectif moyen quatrième trimestre, Cadres : 46,33, Apprentissage : 1, Effectif moyen sur l'exercice 2020, Cadres : 38, Apprentissage : 1. **Crédit d'impôt Innovation et Recherche. Note 3.5.** Le dossier de Crédit d'impôt Recherche 2020 est en cours de rédaction. Les montants calculés ont repris pour la base des éléments de 2019, permettant une approche conservatrice sur l'obtention du Crédit d'impôt Recherche et Innovation. **Honoraires Commissaires aux comptes (KPMG).** Missions de certification des comptes : 64 940, Services autres que la certification des comptes : 12 900, Total : 77 840.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE.** L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Directoire, et après avoir pris acte que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 font apparaître une perte de (3 909 727) euros, décide en conséquence d'affecter la totalité de cette perte, soit la somme de (3 909 727) euros, au compte « report à nouveau » dont le solde nul sera ainsi porté à (3 909 727) euros.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.**

**Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEMO BANK S.A. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

**Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Observations.** Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Règles générales » et « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels qui exposent respectivement les changements de méthodes suivants : le changement de référentiel comptable imposé par les circonstances liées à l'agrément de la société en tant qu'établissement de crédit en 2020 ; le changement de méthode comptable relatif à l'activation des dépenses de développement du Core Banking System engagées en 2020. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points

clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Comptabilisation des coûts de développement lié au Core Banking System. Risque identifié.** Votre établissement a engagé depuis sa création un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son Core Banking System. Comme indiqué dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels, dans l'attente de l'obtention de son agrément bancaire, les dépenses encourues ont été comptabilisées en charges jusqu'au 31/12/2019, tel que le permettent les normes comptables françaises pour les développements informatiques réalisés pour les besoins d'un projet de développement plus global, et qui ne peuvent être identifiés en tant que logiciels au sens du Code de la propriété intellectuelle. Pour les coûts de développement engagés en 2020, année de l'obtention de l'agrément bancaire, votre établissement a opté pour leur comptabilisation en immobilisations au regard des critères d'activation définis par les normes comptables françaises. Le montant global des investissements réalisés au cours de l'exercice au titre des immobilisations incorporelles représente 2 195 Keuros, portant ainsi le total des immobilisations incorporelles nettes à 2 245 Keuros au 31/12/2020, ainsi que présenté dans la note « Analyse des immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels. Nous considérons que la comptabilisation de ces coûts est un point clé de l'audit en raison de l'importance des sommes engagées et de l'impact potentiel sur les comptes de votre établissement qu'aurait une anomalie significative en matière de distinction entre actifs et charges. **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque.** Afin d'apprécier la conformité des montants comptabilisés à la clôture avec les normes comptables françaises, nos travaux ont notamment consisté à : prendre connaissance des procédures internes permettant d'identifier les coûts engagés dans le cadre du déploiement du Core Banking System et apprécier leur caractère activable au regard des normes comptables françaises ; apprécier la concordance du tableau de suivi interne des coûts de développement immobilisés avec la comptabilité au 31/12/2020 ; corroborer, sur la base de sondages, l'existence, l'exactitude et le caractère activable des coûts engagés et inscrits au bilan avec les pièces justificatives dont ils sont issus ; apprécier le caractère approprié de l'information donnée en annexe. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation du Commissaire aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société MEMO BANK S.A. par l'Assemblée Générale du 29/11/2018. Au 31/12/2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 3<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Rapport au Comité d'Audit et des Risques.** Nous remettons un rapport au Comité d'Audit et des Risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses

significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Lyon, le 11 mai 2021, KPMG AUDIT, Département de KPMG S.A. : Rémi VINIT-DUNAND, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public à l'adresse du siège social.